

« A LA VILLE DE PETROGRAD »
Société Civile Immobilière
Capital social : 1.000 euros
N° 850 970 526 RCS Paris
Siège social : 13, rue Daru
75008 Paris

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 30 avril 2025

(Exercice clos le 31 décembre 2024)

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ
LE TRENTE AVRIL
A NEUF HEURES

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale statuant en forme ordinaire sur la convocation régulière de la gérance.

SONT PRESENTS :

- **Madame Veronika ROVNOFF**, titulaire de 60 parts sociales numérotées de 1 à 60
- **Madame Antonina ROVNA**, titulaire de 20 parts sociales numérotées de 61 à 80
- **Monsieur Valentyn ROVNOFF**, titulaire de 20 parts sociales numérotées de 81 à 100

Total de 100 parts sociales représentant le capital social de la société.

Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer, et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Madame Veronika Rovnoff préside la réunion en sa qualité de gérante.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du rapport de gestion du Gérant ;
- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Affectation du résultat ;
- Examen des conventions réglementées ;
- Pouvoir à donner.

Il met à la disposition des associés :

- les comptes annuels et inventaire de l'exercice écoulé ;
- le rapport de gestion auquel est annexé le tableau des résultats ;

Ceuh h'ien
le Gérant 

- le tableau d'affectation des résultats ;
- le texte des projets de résolution.

Il déclare que ces documents ont été mis à la disposition des associés dans les délais légaux.

Le président donne lecture du rapport de gestion puis présente les comptes annuels établis et présentés dans le respect des normes comptables en vigueur.

Les débats sont ouverts et le président répond aux questions.

Puis le président propose de passer au vote des résolutions.

Première Résolution : Approbation des comptes

Après avoir entendu lecture du rapport de gestion du Gérant, les associés approuvent à l'unanimité les comptes qui se soldent par :

- un bénéfice fiscal imposable de 20 323 euros au 31 décembre 2024
- un total de chiffre d'affaires de 50 400 euros
- un total des charges de 24 896 euros
- le résultat d'exploitation est de 25 504 euros
- résultat Fiscal est de 20.323 euros

Ils approuvent en outre les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

Ils donnent en conséquence au gérant quitus entier et sans réserve pour sa gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Deuxième Résolution : Frais généraux

Les associés conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code général des impôts constatent, qu'au cours de l'exercice écoulé la société n'a supporté aucune dépense ou charge visée à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Troisième Résolution : Affectation du résultat

Les Associés, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du gérant sur l'exercice clos le 31 décembre 2024, décident d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024, s'élevant à 17 275 euros, en totalité au compte Autre Reserve.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Quatrième résolution : Déclaration sur les dividendes

Le président rappelle que conformément aux dispositions de l'article 243 bis du CGI le rapport de gestion mentionne que la société n'a procédé à aucune distribution de dividendes depuis sa constitution

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Cinquième résolution : Conventions réglementées

Au titre de convention réglementée visée à l'article L.227-10 du Code de commerce, la société a conclu un contrat de bail commercial entre elle ; en qualité de Bailleur, et la SAS ROVNOFF GOURMET, dont Mme Veronika Rovnoff est bénéficiaire et président.

Le Contrat de Bail est conclu pour une durée de 9 ans à compter du 1^{er} aout 2019.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Sixième résolution : Rémunération du président

Le Président de la société, Madame Veronika ROVNOFF n'a perçu aucune rémunération au titre de l'année 2022.

Le président a le droit au remboursement de ses frais sur la présentation d'un justificatif.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Septième Résolution : Compte Courant d'associé

Les associés approuvent le compte courant d'associé, Mme Veronika ROVNOFF pour un montant arrêté au 31.12.2024 de 358 099 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Dernière résolution : Pouvoir

Les associés donnent tout pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal des présentes délibérations en vue de l'accomplissement des formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture a été signé par les associés.



Madame Veronika Rovnoff



Madame Antonina Rovna



Monsieur Valentyn Rovnoff



N° 11084 * 25

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISEN° 2065-SD
(2024)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le 01.01.2024 et clos le : 31.12.2024 Régime simplifié d'imposition ☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe Régime réel normal ☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre ☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case ☐

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

a la ville de petrograd Désignation de la société:

SIRET : 85097052600024

le téléphone :

Adresse du principal établissement:

13 rue Daru

75008

PARIS

13 rue Daru

74 400

75008 PARIS

Adresse du siège social:

Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires. (art. 223 A à U du CGI)

- Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

- Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

N° SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable au taux normal

Déficit

Bénéfice imposable à 15 %

20 323

Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %

2 Plus-values

PV à long terme imposables à 15 %

PV à long terme imposables à 19 %

PV exonérées
art. 238 quinquies

Autres PV imposables à 19 %

PV à long terme imposables à 0 %

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations

Entreprises nouvelles, art. 44 sexies

☐ Jeunes entreprises innovantes art. 44 sexies-0 A☐ Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies☐ Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies

Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies

☐ Zones franches d'activités art. 44 quaterdecies☐ Zone de développement prioritaire, art. 44 septedecies☐ Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)

Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexadecies

☐ Zone franche Urbaine - Terminoire entrepreneur art. 44 octies A☐ Sociétés d'investissements immobiliers cotées☐ Autres dispositifs

Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)

Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :

dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DEPOT DE LA DECLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes la société, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée

N°

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et numéro

NOM

N°

d'identification fiscale de la société tête de groupe

4- Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays

N°

H COMPTABILITE INFORMATISEE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?

OUI

X

NON

Si oui, indication du logiciel utilisé

INFORCE Expert

Vous devez obligatoirement souscrire votre déclaration n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :

Nom et adresse du conseil :

Visa : OGA/OMGA

Viseur conventionné

Nom et adresse :

N° d'agrément du CGA,

de l'OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné

Examen de conformité fiscale (ECF)

Nom et adresse du prestataire :

SIREN :

Identité du déclarant

Date :

Lieu :

Qualité et nom du signataire
mme V. ROVNOFF
géranteCertifiés conformes
Le Président-gérant

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2/4
N° 2065 bis -SD
(2024)

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

I

RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions	payées par la société elle-même	(a)	payées par un établissement chargé du service des titres	(b)
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)		(c)		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		(d)		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus		(e)		
		(f)		
		(g)		
		(h)		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(i)		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		(j)		
Montant des revenus répartis		total (a à h)		

J

RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) : - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Rembour-sements	Indemnités forfaitaires	Rembour-sements
1	2	3	4	5	6	7	8

K

DIVERS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES À LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15 % ou 19 %		
	0 %	15 %	19 %
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice		
	MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice		
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	MVLT réalisée au cours de l'exercice		
	MVLT restant à reporter		

M

CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	



①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2024

Désignation de l'entreprise			a la ville de petrograd			Néant ☐					
Adresse de l'entreprise			13 rue Daru 75008 PARIS								
SIRET			8 5 0 9 7 0 5 2 6 0 0 0 2 4								
Durée de l'exercice en nombre de mois*			12			Durée de l'exercice précédent* 12					
						Exercice N clos le 31.12.2024					
ACTIF			Brut 1			Amortissements-Provisions 2			Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012						
		Autres*	014		016						
	Immobilisations corporelles*		028	905 000	030	90 313	814 687				
	Immobilisations financières* (1)		040	396	042		396				
	Total I (5)		044	905 396	048	90 313	815 083				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052						
		Marchandises*	060		062						
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	56 375	070		56 375				
		Autres* (3)	072		074						
	Valeurs mobilières de placement		080		082						
	Disponibilités		084	312	086		312				
	Charges constatées d'avance*		092		094						
	Total II		096	56 687	098		56 687				
	Total général (I + II)		110	962 083	112	90 313	871 770				
PASSIF								Exercice N NET 1			
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120				1 000				
	Écarts de réévaluation		124								
	Réserve légale		126				100				
	Réserves réglementées*		130								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131								
	Report à nouveau		134				79 849				
	Résultat de l'exercice		136				17 275				
	Subventions d'investissement		137								
	Provisions réglementées		140								
	Total I		142				98 224				
Provisions pour risques et charges		154									
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				411 199				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164								
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166				1 200				
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)		169				3 048				
	Comptes courants d'associés		173				358 099				
	Autres dettes		175								
	Produits constatés d'avance		174								
	Total III		176				773 546				
	Total général (I + II + III)		180				871 770				
	RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195			
(2)		Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182				
(3)		Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise a la ville de petrograd

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
31.12.2024

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*				209		210		
	Production vendue	{	biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
					217		218	50 400	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222		
	Production immobilisée*						224		
	Subventions d'exploitation reçues						226		
Autres produits						230			
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232	50 400	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234		
	Variation de stock (marchandises)*						236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*						240		
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242	5 183	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)				243 82	244	3 366	
	Rémunérations du personnel*						250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252		
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al 3 du CGI)				255	254	15 750	
	Dotations aux provisions						256		
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259		262	597	
					260				
	Total des charges d'exploitation (II)						264	24 896	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	25 504
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)			294	5 181	
Produits exceptionnels (IV)							290		
Charges exceptionnelles	(VI)	{	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300			
				348					
Impôts sur les bénéfices*		(VII)				306	3 048		
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)								310	17 275
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2				312	17 275	314	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles*					322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324	3 048		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cis d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999				
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprise nouvelle (44. sexes)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexes A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44. duodécies)	991		Investissements et souscription outre-mer	344				
	ZFANG (44. quaterdecies)	345							
	BUD (art. 44. ssexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septdecies)	993				
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit				346		350	
		Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)				655			
		Dédution exceptionnelle (art. 39 decies A)				643			
		Dédution exceptionnelle (art. 39 decies B)				645			
		Dédution exceptionnelle (art. 39 decies C)				647			
		Dédution exceptionnelle (art. 39 decies D)				648			
		Dédution exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)				641			
Dédutions exceptionnelles (art. 39 decies F)					990				
Dédution exceptionnelle (art. 39 decies G)				649					
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfice col.1 Déficit col.2	352	20 323	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière*					356			
	Déficits antérieurs reportables : *				dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfice col.1 / Déficit col.2	370	20 323	372

2033a - Bilan Simplifié
DETAIL DES POSTES

No COMPTE	INTITULE	EXERCICE N 31.12.24 - 12 mois	EXERCICE N-1 31.12.23 - 12 mois
028	Immobilisations corporelles* - Brut		
21110000	TERRAINS		
21310000	BATIMENTS 13 RUE DARU	270 000.00	270 000.00
21540000	MATERIEL ET OUTILLAGE	630 000.00	630 000.00
		5 000.00	5 000.00
	TOTAUX	905 000.00	905 000.00
030	Immobilisations corporelles* - Amortis.,Provisions		
28130000	AMORT. DES CONSTRUCTIONS	85 313.00	69 563.00
28154000	AMORT. MATERIEL OUTILLAGE	5 000.00	5 000.00
	TOTAUX	90 313.00	74 563.00
040	Immobilisations financières* (1) - Brut		
27500000	DEPOTS & CAUTION. VERSES	396.22	396.22
	TOTAUX	396.22	396.22
068	Créances, Clients et comptes rattachés - Brut		
41110000	LOYER	56 374.58	63 800.00
	TOTAUX	56 374.58	63 800.00
084	Disponibilités - Brut		
51200000	BANQUE	312.15	431.82
	TOTAUX	312.15	431.82
120	Capital social ou individuel*		
10100000	CAPITAL	1 000.00	1 000.00
	TOTAUX	1 000.00	1 000.00
126	Réserve légale		
10610000	RESERVE LEGALE	100.00	100.00
	TOTAUX	100.00	100.00
134	Report à nouveau		
11000000	REPORT A NOUVEAU CR	79 849.25	52 192.94
	TOTAUX	79 849.25	52 192.94
156	Emprunts et dettes assimilées		
16420000	EMPRUNT DARU	411 199.06	449 082.63
	TOTAUX	411 199.06	449 082.63
166	Fournisseurs et comptes rattachés*		
40800000	FOURNISSEURS FACT. N/PARV	1 200.00	1 200.00
	TOTAUX	1 200.00	1 200.00
172	Dettes fiscales et sociales		
44400000	ETAT. IMPOT SUR BENEFICES	3 048.00	7 234.00
	TOTAUX	3 048.00	7 234.00
173	Comptes courants d'associés		
45500000	ASSOCIES. CPTES COURANTS	358 099.16	356 599.16
	TOTAUX	358 099.16	356 599.16

2033b - Compte de Résultat Simplifié
DETAIL DES POSTES

No COMPTE	INTITULE	EXERCICE N 31.12.24 - 12 mois	EXERCICE N-1 31.12.23 - 12 mois
218	Production vendue - services*		
70830000	LOCATIONS DIVERSES	50 400.00	60 000.00
70850000	PORTS & FRAIS ACCES. FACT		2 400.00
	TOTAUX	50 400.00	62 400.00
242	Autres charges externes* :		
61400000	CHARGES LOCATIVES & COPRO	1 087.97	1 170.60
61600000	PRIMES D'ASSURANCES	2 428.56	2 428.56
62260000	HONORAIRES	1 200.00	1 200.00
62700000	SERVICES BANCAIRES & ASS.	466.92	449.80
	TOTAUX	5 183.45	5 248.96
243	Impôts Taxes & Vers.Assim. - dont Taxe professionnelle		
63511000	TAXE PROFESSIONNELLE	82.00	79.00
	TOTAUX	82.00	79.00
244	Impôts, taxes et versements assimilés		
63511000	TAXE PROFESSIONNELLE	82.00	79.00
63512000	TAXES FONCIERES	3 284.00	3 153.00
	TOTAUX	3 366.00	3 232.00
254	Dotations aux amortissements*		
68112000	DOT.AMORT.IMMOB.CORPOR.	15 750.00	15 750.00
	TOTAUX	15 750.00	15 750.00
262	Autres charges		
65800000	FRAIS DE GESTION	597.00	
	TOTAUX	597.00	
294	Charges financières		
66110000	INTERETS EMPRUNTS DETTES	5 181.07	5 632.73
	TOTAUX	5 181.07	5 632.73
306	Impôts sur les bénéfices*		
69500000	IMPOT SUR LES BENEFICES	3 048.00	4 880.00
	TOTAUX	3 048.00	4 880.00
324	Impôts et taxes non déductibles		
69500000	IMPOT SUR LES BENEFICES	3 048.00	4 880.00
	TOTAUX	3 048.00	4 880.00